



Communiqué à l'opinion publique nationale

L'association Nationale des médias et des Éditeurs, organisme le plus représentatif du secteur de la presse et de l'édition au Maroc, a suivi avec beaucoup d'étonnement les tentatives de nuisance et de résistance aveuglément hostiles au projet de réforme de l'écosystème des médias, de la presse et de l'édition au Maroc, ainsi qu'aux mesures visant le renforcement de son rôle dans la défense des questions stratégiques du pays et ce, parallèlement à toutes les démarches ayant ciblé le renforcement des acquis au profit des professionnels, des établissements et des entreprises du secteur.

L'ANME a également noté des tentatives partisans et professionnelles isolées, visant à freiner l'élan du nouveau projet de réforme, au service d'agendas qui ne sont plus un secret pour personne, principalement la volonté de maintenir un statu quo stérile et perpétuer un "provisoire" dont a pâti le secteur de la presse pendant plus de 12 ans.

Ces tentatives de blocage enragées ont atteint leur paroxysme au moment de la proposition du projet de loi portant création d'une commission provisoire pour la gestion des affaires du secteur offrant une sortie de la situation de crise dont l'ancienne tutelle gouvernementale a plongé le secteur, en entérinant des réglementations non réfléchies, non viables et sans aucune perspective législative, dans le seul objectif d'opérer une mainmise sur le secteur et le verrouiller.

L'ANME, animée par sa forte et sincère volonté de construire un avenir meilleur au secteur de la presse et de l'édition dans le Royaume, salue hautement l'initiative de ce projet de loi et insiste sur les points suivants :



1- l'ANME salue l'adoption en conseil de gouvernement en date du 13 avril 2023, du projet de loi portant création de la commission provisoire pour la gestion des affaires du secteur de la presse et de l'édition, visant à éviter la situation non-réglementaire dont seront empruntées toutes les décisions futures du Conseil National de la presse. Ce dernier n'ayant pas réussi à organiser les élections visant le renouvellement de ses instances, en dépit de la prorogation exceptionnelle de son mandat.

2- l'Association considère que la constitution de cette commission provisoire et précisément dans le contexte actuel, comme une garantie de la continuité de gestion du secteur dans la proche perspective de trouver des solutions durables aux dysfonctionnements que connaît actuellement le Conseil National de la Presse au niveau du renouvellement de ses instances.

3- l'ANME estime que cette solution concertée entre le gouvernement et les professionnels, est une mesure d'urgence à même de sortir le secteur d'un flou volontaire et orchestré à même de le protéger de pratiques vicieuses dépassées et dorénavant inacceptables.

4- l'ANME réaffirme son attachement à sa position initiale de réforme du secteur, à travers la mise en place d'un dispositif juridique et réglementaire découlant d'un processus de concertation et d'un diagnostic global et profond de sa situation actuelle et des lacunes dont il souffre. Ce à quoi l'association est décidée à apporter son concours et sa contribution.

5- l'ANME qualifie les sorties et tentatives de briser l'élan de la réforme, comme des tentatives de prise d'otage, isolées, minoritaires et désespérées visant à préserver des intérêts individuels se dressant contre l'intérêt général de la profession, là où toutes les bonnes volontés sont appelées à être rassemblées autour de l'objectif suprême de la défense de la profession et du secteur, dans la transparence et l'union, loin des conspirations de couloirs.

Fait à Casablanca, le 14 avril 2023

الجمعية الوطنية
للإعلام والناشرين